

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2025-5-8-7

Séance du lundi 15 décembre 2025

ABROGATION DES DÉLIBÉRATIONS RELATIVES AUX DÉSIGNATIONS ET DÉLÉGATION ATTRIBUÉES À UN CONSEILLER D'ALSACE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ERBS André, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

DEBES Vincent donne procuration à JEANPERT Chantal
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
DREYFUS Elisabeth donne procuration à ADRIAN Daniel
ELMLINGER Carole donne procuration à MARTIN Monique
ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BUFFA Jean-Claude
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
JENN Fatima donne procuration à CLAUSS Robin
KAMMERER Joseph donne procuration à MULLER Lucien
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
RAPP Catherine donne procuration à COUCHOT Alain
REYMANN Anne donne procuration à MATT Nicolas
SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
SUBLON Yves donne procuration à VALLAT Marie-France
TENENBAUM Anne donne procuration à PFEIFFER Pascale

VETTER Jean-Philippe donne procuration à MAURER Jean-Philippe
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES :

DELATTRE Cécile, FUCHS Bruno

ABSENTS :

HAGENBACH Vincent, OEHLER Serge, ZELLER Fabienne

Non participation au vote :

SCHELLENBERGER Raphaël

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L. 3121-23 du Code général des collectivités territoriales relatif à la désignation des membres du Conseil départemental pour siéger au sein des organismes extérieurs,
- VU l'article L. 3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatif aux votes sur les nominations,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-8-0-1 du 27 septembre 2021 relative à la détermination du périmètre, du fonctionnement et de la composition des commissions du Conseil de la Collectivité Européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-7-0-5 du 13 juillet 2021 relative à la désignation des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace dans divers organismes,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2021-9-0-1 du 25 octobre 2021 relative à la désignation des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace dans divers organismes,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2022-1-8-12 du 17 janvier 2022 relative à la désignation des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace dans divers organismes,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2022-2-8-7 du 21 février 2022 relative à la désignation des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace dans divers organismes,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2022-8-8-17 du 19 septembre 2022 relative à la désignation des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace dans divers organismes,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-1-8-8 du 9 février 2023 relative à la désignation des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace dans divers organismes,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-5-8-4 du 19 juin 2023 relative à la désignation des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace dans divers organismes,
- VU la délibération de la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-8-8-6 du 20 octobre 2023 relative à la désignation des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace dans divers organismes,

- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2023-10-12-13 du 8 décembre 2023 relative à la désignation des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace dans divers organismes,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2025-5-8-13 du 30 juin 2025 relative à la désignation des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace dans divers organismes,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

La demande de M. Raphaël SCHELLENBERGER de procéder à un vote séparé et à bulletin secret sur ses représentations au sein du CDMC, de la CLIS de Fessenheim et de ses autres représentations et délégation.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de procéder à un vote séparé et à bulletin secret sur les représentations au sein du CDMC, de la CLIS de Fessenheim et des autres représentations et délégation de M. Raphaël SCHELLENBERGER ;
- Abroge la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-8-0-1 du 27 septembre 2021 relative à la détermination du périmètre, du fonctionnement et de la composition des commissions du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace , mais uniquement pour ce qui la nomination de Monsieur Raphaël SCHELLENBERGER de Président de Commission, délégué au droit local et à la culture (lecture publique, diffusion / création, pratiques artistiques, culture scientifique et technique, suivi des établissements culturels),

- Abroge les délibérations du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-7-0-5 du 13 juillet 2021 relative à la désignation des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace dans divers organismes et les délibérations de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2021-9-0-1 du 25 octobre 2021, n°CP-2022-1-8-12 du 17 janvier 2022, n°CP-2022-2-8-7 du 21 février 2022, n°CP-2022-8-8-17 du 19 septembre 2022, n°CP-2023-1-8-8 du 9 février 2023, n°CP-2023-5-8-4 du 19 juin 2023, n°CP-2023-8-8-6 du 20 octobre 2023, n°CP-2023-10-12-13 du 8 décembre 2023 et n°CP-2025-5-8-13 du 30 juin 2025 relatives à la désignation des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace dans divers organismes, mais uniquement pour ce qui concerne les désignations de Monsieur Raphaël SCHELLENBERGER au sein des organismes dans lesquels il siège en tant que représentant du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, telles que listées en annexe jointe à la présente délibération,

Vote séparé sur le retrait de la représentation de M. Raphaël SCHELLENBERGER au sein de la CLIS de Fessenheim :

Nombre de votants : 74

Suffrages exprimés : 62

Nombre de bulletins « oui » pour le retrait de la représentation : 48

Nombre de bulletins « non » contre le retrait de la représentation : 14

Nombre de bulletins blancs : 9

Nombre de bulletins nuls : 3

Vote séparé sur le retrait de la représentation de M. Raphaël SCHELLENBERGER au sein du CDMC :

Nombre de votants : 74

Suffrages exprimés : 69

Nombre de bulletins « oui » pour le retrait de la représentation : 57

Nombre de bulletins « non » contre le retrait de la représentation : 12

Nombre de bulletins blancs : 4

Nombre de bulletins nuls : 2

Vote séparé sur le retrait de la représentation de M. Raphaël SCHELLENBERGER au sein des autres représentations et délégations :

Nombre de votants : 74

Suffrages exprimés : 67

Nombre de bulletins « oui » pour le retrait des autres représentations et délégations : 60

Nombre de bulletins « non » contre le retrait des autres représentations et délégations : 7

Nombre de bulletins blancs : 7

Nombre de bulletins nuls : 0